

Résumé à l'intention des citoyens

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE MAYOTTE 2014/2020

Région Ultrapériphérique depuis 2014, Mayotte connaît sa première programmation des fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Elle bénéficie de **soixante millions d'euros** de fonds européens via le Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural), ainsi que de **vingt-et-un millions d'euros** via l'État, le Conseil départemental et d'autres financeurs publics.

Le Feader est mis en œuvre au travers du Programme de Développement rural de Mayotte. Ce programme élaboré en concertation avec les professionnels du monde agricole et rural, accompagne les investissements des agriculteurs, des entreprises, des collectivités et des associations. Treize mesures et quarante dispositifs d'aide permettent de décliner quatre grandes priorités :

- **Développer l'agriculture et la consommation de produits locaux**
- **Améliorer les services en milieu rural**
- **Préserver et valoriser les ressources et les milieux naturels**
- **Renforcer l'innovation et développer les compétences.**

Depuis 2014, 39 comités de programmation ont validé l'attribution de subventions pour un montant total d'aide publique de plus de **quarante-neuf millions d'euros**, dont **trente-six millions d'euros** de Feader.

Le Rapport de mise en œuvre (RAMO) 2019 dresse le bilan de l'année 2018 du Programme de Développement Rural (PDR).

L'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL EN 2018 :

Les douze comités de programmation qui se sont tenus en 2018 ont validé l'attribution de subventions pour un montant total d'aide publique de plus de dix millions d'euros, dont huit millions de Feader. Fin 2018, l'avancement des engagements est satisfaisant et cohérent avec la programmation initialement établie par les acteurs du développement rural en 2014.

Grâce à la mise en service en 2017 des outils informatiques de paiement, Mayotte a pu rattraper son retard de paiements : fin 2017, 96% du montant prévu des paiements était atteint ; en 2018, ce taux s'est maintenu : 95% du montant cible pour fin 2018 était payé.

LES MONTANTS PAYES EN 2018 :

Priorité	Dépense publique totale payée	Feader payé
2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles	2 256 131,40€	1 715 563,94 €
3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire	930 016,05 €	699 963,13 €
4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes	1 133 089,60€	804 650,45 €
6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique	2 643 247,54€	1 790 002,09 €
Assistance technique	436 949,82 €	327 711,91 €
Total	7 399 434,41 €	5 337 891,52 €

Par l'engagement des services de la DAAF et de l'ASP ainsi que de tous les partenaires qui accompagnent les porteurs de projets, plus de 7 millions € d'aides publiques et 5 millions € de Feader ont été versés aux bénéficiaires en 2018.

FOCUS SUR LA PRIORITE 2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies innovantes et la gestion durable des forêts

Cette priorité permet de financer des projets de transferts de connaissances, d'investissements physiques et de coopération entre acteurs, au travers de 12 types d'opération. Depuis 2014, plus de 14 millions € de Feader ont été attribués à des projets s'inscrivant dans cette priorité, soit 39 % du Feader programmé sur la période.

La voirie rurale à vocation agricole représente une part prépondérante en masse financière dans la programmation. Cela est lié au grand besoin en infrastructure pour le développement de l'agriculture mahoraise, ainsi qu'au coût élevé de ces opérations.

Exemple de réalisation : TO 4.3.2



Le Conseil Départemental de Mayotte porte le projet de réhabilitation de la piste rurale des hauteurs de Dembeni, qui comporte deux tronçons pour une longueur totale de 5,3 km. Cette piste permettra de desservir 200 hectares de surface agricole utile et fait partie intégrante du projet global de desserte agricole de Mayotte, appelé SDAARM (Schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte).

Le montant total de l'opération est de 3 950 000 € financé à 100% sur fonds publics dont 68,6% de Feader, soit 2 709 700 €.

Le dispositif d'aide à la formation professionnelle et l'acquisition de compétences concernant l'agriculture, la sylviculture et l'activité des PME (petites et moyennes entreprises) en zone rurale vise à l'amélioration ou l'acquisition de connaissances et de compétences par la mise en œuvre de programmes ou d'actions de formation collective professionnelle continue, c'est le type d'opération 1.1.1

Exemple de réalisation : TO 1.1.1



Le projet mis en œuvre par le GIE UCOOPAM consiste en la mise en place d'un parcours de formation professionnelle continue pour soutenir les performances économiques, environnementales, organisationnelles et sociales des exploitations agricoles mahoraises. Il est organisé en 8 actions, déclinées en 17 modules de



formation. Le montant total des opérations est de 96 900 € financé à 100% sur fonds publics dont 90% de Feader à hauteur de 87 210 €.